

Compte rendu sommaire Séance du Conseil Municipal 30 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 6

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 22/05/2023

Liste des présents:

Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Laetitia LUBIATO, Christian SIUTAT, Frédéric PICQ, Vincent GRAFTE,.

Liste des absents et des procurations:

Aude DUPONT, absente

Romuald CHAGNEAU, absent

Emmanuel BOURREZ, absent

Secrétaire de séance: Christian SIUTAT

Monsieur le Maire, en ouvrant la séance, propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

-Vote d'une subvention

-Choix devis « adressage »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux délibérations à l'ordre du jour.

1. Validation du Compte Rendu du 02/05/2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 02/05/2023,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 02/05/2023.

2. Nouveaux statuts collège de Branne :

Monsieur le Maire indique aux élus que des nouveaux statuts régissent le Syndicat du Collège de Branne.

Les compétences ont été modifiées.

Désormais, le syndicat interagit dans le financement des sorties scolaires et n'a plus la charge des transports.

Monsieur le Maire propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du syndicat du collège de Branne.

3. Cession C15

Monsieur le Maire indique qu'étant donné l'achat du camion benne, nous n'avons plus besoin du C15.

Il est donc nécessaire de le céder pour ne plus payer d'assurance.

De plus, il y a énormément de travaux à faire dessus pour le remettre en état, travaux qui coûtent chers.

Monsieur le Maire indique que Mr FROMENTIER Jacky a proposé de l'acquérir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de céder le C15 à Mr FROMENTIER Jacky et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents en ce sens.

4. Moellons Curtons

Monsieur le Maire indique que la commune de Daignac est propriétaire de la murette de moellons située sur le terrain acheté au lieu dit Curton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas vendre mais de donner ces moellons à des daignacais intéressés. Une demande préalable auprès de la mairie devra être effectuée.

5. Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente le plan communal de sauvegarde aux élus

Après lecture, quelques modifications seront apportées.

Il sera remis à l'ordre du jour dès sa finalisation.

Puis il sera transmis en sous-préfecture pour légalisation.

6. Création emploi saisonnier

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un surcroît de travail en espace vert dû à la saison printanière, il serait jugé utile d'embaucher temporairement, 1 à 2 jours par semaine, pendant quelques semaines, un agent pour aider aux tâches d'espace vert.

Monsieur le Maire indique également que notre secrétaire sera en congés du 7 au 31 août et que nous aurons besoin, là aussi, de recruter un agent temporaire pour son remplacement, 2 jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ces dossiers.

7. Subvention

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'AHB (association historique du Brannais) pour l'aider dans son travail de mémoire du passé brannais et alentours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 100.00 eur à l'AHB.

8. Choix devis pour le nouvel adressage de la commune

Monsieur le Maire indique que la loi nous oblige à revoir notre adressage communal qui n'est pas « aux normes ». En effet, les adresses sont à ce jour mal répertoriées, par lieux dits souvent très denses et les services de secours ont parfois du mal à trouver les maisons (ce qui peut avoir des conséquences dramatiques).

L'adressage relève ainsi du devoir communal.

Nous allons ainsi passer à l'adressage métré qui sera parfaitement en corrélation avec les GPS.

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu 2 devis :

- Michel VIENNE, un prestataire de services (qui a fait récemment le nouvel adressage de la commune voisine de Grézillac)
- La Poste de Branne qui propose également un service de conseil et d'accompagnement sur l'adressage.

Après en avoir délibéré, les prestations de Mr VIENNE semblent plus abouties et l'accompagnement dans la démarche plus précis ; les élus décident ainsi de choisir son devis à l'unanimité.

Questions diverses :

- Vidéo Protection : le prestataire SECURITAS a demandé à rencontrer les élus pour expliquer et proposer son devis. Les élus ont pu échanger avec lui. Un second devis devrait être proposé avec des améliorations.

3 autres devis de 3 autres prestataires sont également en attente de réception.

Le projet est en cours de perfectionnement (implantation précise des caméras/choix de la qualité de l'enregistrement, location ou achat,...).

- SEMOCTOM - Borne à verre : Mr Grafte met en avant que l'emplacement choisi à La Pique peut, dans certaines situations, créer un danger pour les automobilistes ; il pense qu'il serait mieux de la placer sur notre terrain récemment acquis à Curton. Mr le Maire explique que cela sera tout à fait possible dès son aménagement.

- Terrain Curton : des devis sont à l'étude pour son aménagement. Mr Guinet du CRD sera contacté par Mr le Maire pour venir sur place et discuter de l'aménagement routier.
- Racine voie communale Curton : La racine de l'arbre d'un administré va jusque sous la route communale et déforme de manière dangereuse la route. Un accident pourrait s'y produire. Ainsi, Mr le Maire a fait faire un devis pour chiffrer la réfection de la route à ce niveau et l'enlèvement de l'arbre. Ils en discuteront avec son propriétaire. Il va de soi que la commune ne peut signer un devis pour un arbre qui ne lui appartient pas. L'administré devra faire marcher son assurance.
- ACPR Prévention : Le technicien viendra rencontrer les agents communaux à la fin du mois.
- Passage épareuse : Romain Julien, notre prestataire est passé ce lundi 29 mai sur notre commune.
- Dératiseur : le traitement est terminé et a été efficace.
- Antenne télérelève SUEZ : elle est installée et opérationnelle. Mr le Maire indique que cela va permettre de relever automatiquement les compteurs d'eau de la commune ; les compteurs d'eau de chaque habitation seront remplacés par SUEZ par des nouveaux. Ce mode de relève permettra, entre autres, de repérer très rapidement une fuite d'eau chez un particulier.
- Caniveau trottoir bourg : Mr le Maire indique qu'un couple d'administrés nous a fait part d'un souci au niveau de leur entrée. Ils seront rencontrés.

La séance est levée à 20h40.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à DAIGNAC, le 01.06.2023

Le Maire,

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,

